

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Ouverture d'une enquête publique unique relative à une demande d'autorisation environnementale en vue du renouvellement et de l'extension de deux carrières exploitées par la société CM QUARTZ ainsi que du déclassement d'une section des voies communales n° 1 et n° 2 et du classement de la nouvelle section sur les communes de Saint-Denis-Catus et Uzech-les-Oules.

Par arrêté n° E-2024-62 du 4 mars 2024, une enquête publique unique sur ce projet d'une durée de 36 jours est prescrite du 2 avril 2024 à partir de 9 h 00 jusqu'au 7 mai 2024 jusqu'à 12 h 00 inclus.

La rubrique n° 2510-1 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) détermine un rayon d'affichage de l'avis d'enquête publique de 3 km autour du projet. Les communes incluses dans ce périmètre sont Saint-Denis-Catus, Uzech-les-Oules, Boissières, Catus, Gigouzac, Nuzéjols, Peyrilles et Thédillac.

Pour la conduite de l'enquête, le tribunal administratif de Toulouse a désigné monsieur Jean-Marie WILMART, ingénieur conseil retraité, en qualité de commissaire-enquêteur et monsieur Wouter VAN DE RIJT en qualité de commissaire-enquêteur suppléant.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique est consultable :

- sur le site internet des services de l'État dans le Lot (www.lot.gouv.fr, rubrique « participations du public ») ;
- sur support papier dans les mairies des communes concernées par le rayon d'affichage de 3 km susvisées aux jours et heures habituels d'ouverture au public ;
- sur un poste informatique en mairies de Saint-Denis-Catus et Uzech-les-Oules, aux jours et heures d'ouverture habituels des bureaux au public.

Les observations et propositions du public peuvent être formulées :

- sur les registres d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire-enquêteur, mis à disposition en mairies de Saint-Denis-Catus, Uzech-les-Oules et Catus ;
- par voie postale au commissaire-enquêteur avec la mention expresse « Carrières CM QUARTZ » en mairies de Saint-Denis-Catus, Uzech-les-Oules et Catus. Celles-ci sont annexées aux registres d'enquêtes tenus à disposition ;
- par courrier électronique à l'adresse ddt-participationdupublic@lot.gouv.fr.

Ne seront pris en considération que les courriers et courriels parvenus au plus tard à la clôture de l'enquête le 7 mai 2024 à 12h00.

Les observations et propositions produites seront consultables sur le site internet des services de l'État dans le Lot (<http://www.lot.gouv.fr>, rubrique « participations du public ») dans les meilleurs délais.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public en mairie selon le calendrier suivant :

Mairie de Saint-Denis-Catus :

- mardi 2 avril 2024, de 9 h 00 à 12 h 00 ;
- vendredi 26 avril 2024, de 14 h 00 à 17 h 00 ;
- mardi 7 mai 2024, de 9 h 00 à 12 h 00.

Mairie d'Uzech-les-Oules :

- jeudi 18 avril 2024, de 14 h 00 à 17 h 00.

Mairie de Catus :

- le samedi 13 avril 2024, de 9 h 00 à 12 h 00.

À l'initiative du commissaire-enquêteur, une réunion d'information et d'échange ouverte au public se tiendra le lundi 8 avril 2024 de 18 h 00 à 20 h 30 à la Maison des Associations, rue Aimé Terry à Uzech-les-Oules. La salle est accessible aux personnes à mobilité réduite.

À compter de la date de clôture de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront tenus pendant un an à la disposition du public en mairies de Saint-Denis-Catus et Uzech-les-Oules, à la direction départementale des territoires du Lot et sur le site internet des services de l'État dans le Lot (<https://www.lot.gouv.fr>, rubrique « participations du public »).

Toute information peut être demandée :

- à monsieur Laurent AUBEROUX, responsable Qualité Sécurité Environnement de la société CM QUARTZ, par téléphone au 06.79.16.29.77 ou par courriel auberouxl@cmquartz.eu, concernant le projet de renouvellement et d'extension des carrières ;
- à monsieur Michel MOURGUES, adjoint au maire de Saint-Denis-Catus, par téléphone au 05.65.22.77.77 ou par courriel mairie.de.st.denis.catus@wanadoo.fr ainsi qu'à monsieur Jean-Marc LACROIX, maire d'Uzech-les-Oules, par téléphone au 05.65.22.74.06 ou par courriel mairie.uzech@wanadoo.fr, concernant le projet de déclassement d'une section des voies communales n° 1 et n° 2 et du classement de la nouvelle section.

À l'issue de l'enquête publique, la préfète du Lot statuera par arrêté d'autorisation ou de refus au vu des pièces du dossier et des consultations réglementaires.

À Cahors, le - 7 MARS 2024

Le directeur départemental des
territoires,

Pierre-Antoine MORAND

